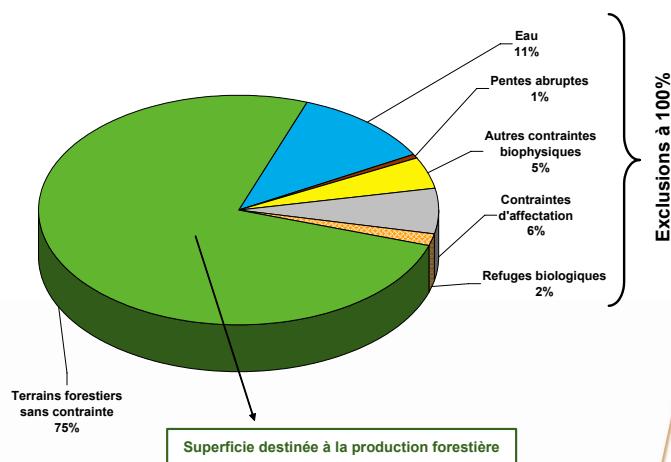




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

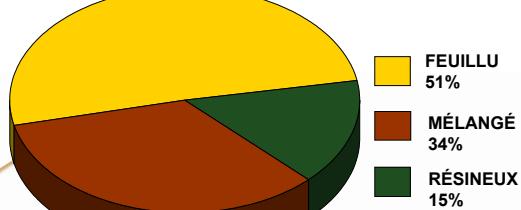
Superficie¹ : 439 544 hectares



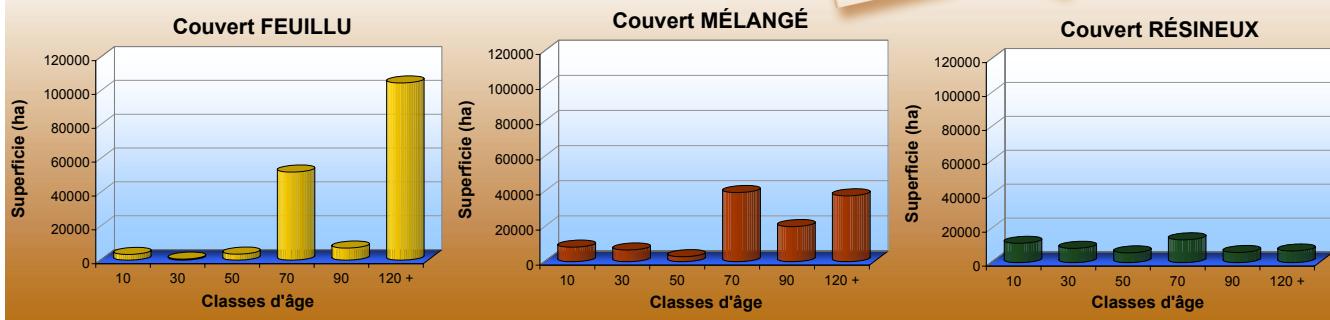
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie² : 337 641 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an) Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	128 400	25 000	2 200	59 000	108 200	58 500	39 600	189 300	67 200	677 400
B Forestier en chef 2008-2013	120 000	20 000	9 200	28 200	64 400	34 500	38 100	142 200	50 400	507 000
Variation (B-A)	-8 400	-5 000	7 000	-30 800	-43 800	-24 000	-1 500	-47 100	-16 800	-170 400
Variation (%)	-7%	-20%	318%	-52%	-40%	-41%	-4%	-25%	-25%	-25%
C Forêt Québec 2008-2013	115 100	19 000	8 200	26 500	59 400	32 500	35 700	131 000	46 100	473 500
Variation (B-C)	4 900	1 000	1 000	1 700	5 000	2 000	2 400	11 200	4 300	33 500
Variation (%)	4,3%	5,3%	12,2%	6,4%	8,4%	6,2%	6,7%	8,5%	9,3%	7,1%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale	Récolte maximale annuelle	
		ha	m ³
Bandes riveraines	4 064	5 230	1,0%
Séparateurs de coupe	648	680	0,1%
Pentes fortes (31 à 40 %)	12 232	17 950	3,5%
Habitats fauniques	9 827	14 880	2,9%
Encadrements visuels	9 195	11 830	2,3%
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	17 032	18 490	3,6%
Autres particularités régionales ou locales	24 677	34 420	6,8%
Sous-total des contraintes	77 675	103 480	20,4%
Sous-total sans contrainte	259 966	403 520	79,6%
Total	337 641	507 000	100,0%





3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique « Exigences générales ».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	821
	Jardinages et assainissement	4 817
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	1 819
Sans récolte	Préparation de terrain	7
	Plantation, regarni, ensemencement	110
	Dégagement	183
	Éclaircie pré-commerciale	198
Autres travaux		0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRs), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Les forêts feuillues et mixtes dominent le paysage de cette UAF. Ces forêts offrent une grande diversité floristique et fournissent de nombreux produits ligneux. L'aménagement de ces forêts est complexe et l'intégration des activités de récolte s'avère difficile dans ce contexte (voir fiche thématique). L'aménagement du pin blanc constitue également un défi à relever (voir fiche thématique).

Ce territoire a été fortement perturbé par le passé et d'importants chablis ont eu lieu en 2006. Une nouvelle aire protégée devrait y être implantée prochainement. Les demandes de mesures d'harmonisation de la part des utilisateurs du milieu forestier sont sans cesse grandissantes et la conciliation entre les coupes forestières et les intérêts des autres utilisateurs est de plus en plus complexe. Nous retrouvons deux ravages de cervidés sur le territoire.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

